

Mode d'emploi EBIJ

Programme Individuel



➔ Dépôt d'un projet de groupe

01

CRÉE TON DOSSIER PERSONNEL

Formulaire d'inscription

- Identité
- Coordonnées
- Documents à joindre :
 - CV
 - Copie de la carte d'identité recto-verso
 - Pour les non-belges : certificat de résidence délivré par la commune

02

DÉPOSER UN PROJET

Déposer un projet

- Choisir un programme
- Introduire les dates
- Valider la période
- Rédiger ton projet
- Ajouter des documents
- Soumettre ton projet

03

SUIVRE LE CYCLE DE TON PROJET

Suivre un projet

- Surveiller ta boîte mail
- Ajouter les documents demandés
- Signature des conventions et documents comptables
- Recevoir 85% du financement
- Réaliser votre projet
- Remplir le rapport final
- Fournir les documents demandés
- Recevoir le reste du financement (15%)

04

CONSULTER D'AUTRES PROJETS RÉALISÉS

Bibliothèque

Effectuer une recherche par programme ou par pays

05

QUESTIONS RÉPONSES



1 Accéder à l'e-bij

Pour cela, rendez-vous sur le site : www.e-bij.be/ 

2 Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Utilisation de vos données personnelles

En remplissant le formulaire d'inscription vous permettant d'utiliser l'e-BIJ et en utilisant l'e-BIJ, vous donnez explicitement votre accord quant à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de traitement administratif et comptable. Vous acceptez également notre politique en matière de vie privée.

L'utilisation de vos données personnelles est régit par la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Conformément à cette loi, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les rectifier vous-même ou les faire rectifier.

Pour ce faire, il suffit d'envoyer courriel à e-bij@cfwb.be.

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre politique en matière de traitement de vos données personnelles avant de procéder à votre inscription, avant d'utiliser l'e-BIJ.

Accéder au document présentant notre politique en matière de vie privée. 

Pour toute question à ce sujet nous vous invitons à nous contacter via email à l'adresse e-bij@cfwb.be ou par téléphone au **02/219 09 06**.

Vous portez un projet de groupe
au nom d'une structure pour laquelle vous travaillez (vous êtes la personne de
contact),
qui est implantée en Wallonie ou en région de Bruxelles-Capitale,
qui a un représentant légal,
qui signera la convention et les deux déclarations de créance (1ère tranche et solde)



3 Ouvrir le formulaire d'inscription

Cliquez sur l'onglet « Formulaire d'inscription ».



4 Créer votre dossier personnel en 3 étapes

Votre dossier personnel contient tous vos projets : les projets en cours de rédaction, déposés et clôturés. Il vous permet d'avoir une vue d'ensemble sur tous vos projets.

Etape 1 : remplissez les champs du formulaire

Cliquez d'abord dans le champ pour signaler que vous n'êtes pas un robot.

L'astérisque rouge* renseigne que vous êtes obligé de compléter le champ ou de choisir une proposition dans la liste déroulante.

Remplissez tous les champs.



Etape 2 : Création de votre dossier

Complétez les champs suivants.

Une fois que vous avez cliqué sur « suivant », téléversez tous les documents demandés qui s'affichent à l'écran (ces documents dépendent des informations que vous avez encodées).

Etape 2 - Création de votre dossier
Coordonnées
Adresse (rue, n°, boîte) : *
Code Postal : *
Commune : *
Province : *
Tél : *
E-mail : *
Formations
Dernier diplôme obtenu : *
Etudes en cours : *
Informations
Comment avez-vous connu le BIJ ?

Choisir...

Choisir...

Choisir...

Choisir...

Il est possible de terminer votre inscription sans téléverser l'ensemble des documents à ce moment-là. Pour cela, cliquez sur « Terminer votre inscription ».

Par contre vous devrez les fournir plus tard pour terminer votre dossier, ceux-ci étant obligatoires pour que votre dossier soit éligible.
Pour cela, reconnectez-vous à votre compte.

Dès que vous cliquez sur le bouton « Terminer votre inscription », une fenêtre s'ouvre, comme ceci :

Dernière étape: liste des documents à joindre

Dernière étape - Liste des documents à joindre pour votre inscription

Afficher 10 lignes par page

Nom	Votre document
CV	Charger votre document
Photocopie de la carte d'identité	Charger votre document

Affichage de la ligne 1 à 2 sur 2

Si vous ne possédez pas tous vos documents, cliquez sur ce bouton afin de recevoir vos identifiants de connexion, vous complèterez l'ajout de vos documents ultérieurement.

Ou alors cliquez ici pour annuler votre inscription

Création d'un nouveau mot de passe

Quelques minutes après, vous recevez un message électronique dans votre boîte mail.

Voici le message que vous recevez dans votre boîte mail. Il vous donne votre identifiant et il vous invite à cliquer sur un lien afin de choisir un nouveau mot de passe d'au moins 5 caractères.

Si vous n'avez pas reçu ce message, vérifiez qu'il ne se trouve pas dans vos spams.



◆ Résumer cet e-mail

mailing@e-bij.be
À moi ▼

Bonjour,

Merci de vous être identifié.

Le lien ci-dessous vous permet de choisir votre mot de passe d'une longueur minimum de 5 caractères.

<https://www.e-bij.be/CreationMotDePasse.aspx?uid=cdac2896-6a79-4c4e-ae70-2c36bc0bb542&id=16377>

Dès que c'est fait vous pouvez vous connecter avec l'identifiant suivant: isabelle.degulne@eurodesk.eu et votre nouveau mot de passe, afin de soumettre votre projet au BIJ.

Vous serez guidé dans votre démarche par la réception d'e-mails tout au long de votre projet et pourrez en visualiser les différentes étapes: dépôt, sélection, suivi administratif...

Il est donc très important de conserver vos codes d'accès pour accéder à l'e-BIJ.

Attention, seuls les projets introduits en ligne seront pris en considération.

Il est donc important de compléter soigneusement les différentes rubriques qui vous seront proposées.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter le BIJ par mail à ebij@cfwb.be.

Vous pouvez également nous demander de l'aide (SOS) via ce formulaire en ligne : <https://forms.gle/ChWWQhNjekgQSTes9>

Cordialement.

5 Accéder à votre dossier

Introduisez l'identifiant qui se trouve dans le mail que vous avez reçu. Le mot de passe est celui que vous venez de choisir.

Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez sur le lien « Mot de passe oublié » et suivez la procédure renseignée à l'écran.

6 Votre dossier

Passons en revue chacune des zones du formulaire.

[Accueil](#) | [Mon profil](#) | [Déposer un projet](#) | [Suivi de mes projets](#) | [Bibliothèque](#) |

1. Mon profil

Vous y retrouvez toutes les informations que vous avez encodées pour créer le dossier

[Accueil](#) | [Mon profil](#) | [Déposer un projet](#) | [Suivi de mes projets](#) | [Bibliothèque](#) |

▸ Identité
▸ Contact
▸ Formations et informations
▸ Mes documents
▸ Droit et codes d'accès
Annuler Enregistrer



Si votre situation personnelle change, veuillez à mettre à jour les coordonnées suivantes : **adresse postale, numéros de téléphone, adresse mail.**

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Enregistrer » avant de quitter l'e-BIJ.

Dans « Mes documents », insérez les documents qui étaient indisponibles au moment de votre inscription.

Pour pouvoir commencer à rédiger votre projet ou pour déposer un projet, vous devez obligatoirement avoir chargé :

- Votre CV
- La copie recto/verso de votre carte d'identité ou le certificat de résidence (si vous n'êtes pas de nationalité belge)

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Enregistrer » avant de quitter cette page.

Vous pouvez commencer à rédiger un projet sans être obligé de le déposer immédiatement. N'oubliez pas d'enregistrer votre travail avant de sortir du formulaire d'encodage des informations. Vous le retrouvez dans cette zone et vous serez informé de nombre de jours restants avant la date limite de dépôt.

Rédiger et déposer un projet de groupe (à partir de 2 personnes)

Cliquez sur le bouton « Déposer un projet ».

Etape 1 : constituer votre dossier

Déposer un projet

Vous avez 23 ans et votre statut est étudiant.

Voici les programmes auxquels vous pouvez postuler:

Etape 1

Etape 2

S'agit-il d'un projet de groupe ?

☐ Oui

☒ Non

Suivant

Etape 3: choisir le programme

Déposer un projet

Vous avez 23 ans et votre statut est étudiant.

Voici les programmes auxquels vous pouvez postuler:

Etape 1

Etape 2

- ☐ Appel 40ème édition du Festival Coup de cœur francophone à Montréal
- ☐ Appel Formation de multiplicateurs Citoyenneté démocratique et droits humains à Bruxelles
- ☐ Appel Visite d'étude "Bien-être et santé mentale des jeunes en mobilité internationale"
- ☐ Appel Visite d'étude en marge du Festival International Nature Namur
- ☐ Bel J' - Volontariat
- ☐ Entrechok - Rencontre/Salon/Formation
- ☐ Québec - Rencontres et Partenariats
- ☐ Tremplin Langues

Précédent

Dans ce cas-ci, la personne est étudiante. Elle n'est donc pas éligible au programme Tremplin Job. C'est pour cette raison que celui-ci n'apparaît pas dans la liste ci-dessous.

BIJ

Etape 4: choisir les dates

Date de réalisation :

du : *

au : *

Etape 5 : compléter le dossier de candidature

1. Identité
2. Résumé
3. Présentation du projet
4. Objectifs et préparation
5. Votre projet
6. Retombées
7. Informations complémentaires
8. Documents à joindre
9. Documents complémentaires

Besoin d'aide ?

Si vous ne comprenez pas les documents demandés ou si certains ne semblent pas correspondre à votre projet, contactez votre chargé-e de projet avant de soumettre votre dossier.

Une fois tous les champs complétés et tous les documents téléversés, vous pourrez passer à la dernière étape.

Etape 6 : Soumettre votre projet

Cochez la case de validation : le bouton « Soumettre votre projet » apparaîtra.

Une fois votre projet soumis :

- vous serez automatiquement redirigé-e vers l'écran « Suivi de mes projets », où vous pourrez consulter l'état d'avancement de votre dossier ;
- vous recevrez un e-mail confirmant la bonne réception de votre projet, ainsi que les coordonnées du chargé ou de la chargée de projet qui assurera son suivi.

1 Surveillez votre boîte mail

La décision du Comité de sélection vous sera communiquée par e-mail.

Vous recevrez l'une des décisions suivantes :

- Projet sélectionné ;
- Projet non sélectionné ;
- Projet en attente, si le Comité de sélection souhaite obtenir des informations complémentaires avant de rendre sa décision.

Si votre projet est sélectionné, vous recevrez également des e-mails vous informant des prochaines étapes, des documents à fournir et des échéances à respecter

2 Ajoutez les documents demandés

Téléversez les documents demandés dans l'e-BIJ dans la partie 'Suivi de mes dossiers' (Billet d'avion, Relevé d'identification bancaire,..., etc.). Le dossier ne pourra être traité que lorsqu'il sera complet.

[Accueil](#) | [Mon profil](#) | [Déposer un projet](#) | [Suivi de mes projets](#) | [Bibliothèque](#) |

Liste des documents demandés par phase du projet

Phase avant projet

documents administratifs ^

Suite à la réception des documents transmis, le BIJ préparera la convention ainsi que les documents comptables. Ceux-ci vous seront envoyés par e-mail. Il vous faudra les compléter, les signer, puis les téléverser dans la section "Documents contractuels et comptables" ci-dessous.

documents contractuels et comptables ^

3 Signature des conventions et documents comptables

Vous recevrez les conventions et les documents comptables par e-mail. Ils devront être complétés, signés, puis téléversés dans l'e-BIJ. Le traitement de ces documents peut prendre un certain temps, car chaque dossier est vérifié et traité individuellement.

4 Reçois 85 % du financement

Une fois les formalités remplies et les conditions du programme respectées, vous recevrez un premier versement correspondant à 85 % de la subvention.

5 Réalisez le projet

Profitez pleinement de l'expérience ! Veillez à conserver les documents qui pourraient être demandés à ton retour (carte d'embarquement, liste des participants signés,...)

6 Rapport final

À la fin de votre projet, complétez le rapport final dans l'e-BIJ et ajoutez quelques photos illustrant votre expérience.

Dans la zone « Suivi de mes projets » le bouton Rapport final (en haut à droite)

7 Fournissez les documents demandés

Téléversez les derniers documents justificatifs demandés afin que votre dossier puisse être clôturé.

8 Reçois le solde du financement (15 %)

Après validation du rapport final et de l'ensemble des documents, le solde de 15 % de la subvention sera versé et le projet sera clôturé.

Clôture du projet

Votre projet est clôturé lorsque :

- votre rapport final a été complété et validé par votre chargé-e de projet ;
- tous les documents demandés ont été téléversés.

Votre dossier est alors transmis au service comptabilité, qui procède au versement du solde de votre subvention.

Une fois le paiement effectué, vous recevez un e-mail vous en informant

Vous pourrez ensuite introduire un nouveau projet dans l'e-BIJ.

À noter :

Les différentes étapes du traitement de votre dossier (vérification des documents, validation du rapport, transmission à la comptabilité, paiement, etc.) sont réalisées par l'équipe du BIJ. Chaque étape nécessite un certain délai de traitement. Nous vous remercions donc de votre patience.

Cet onglet vous permet d'accéder à tous les projets qui ont été financés par le BIJ quel que soit le programme. Vous pouvez faire une recherche soit par thématique, soit par pays, soit par programme. Seuls les pays dans lesquels un projet **clôturé** s'est déroulé s'affichent.

Seuls les projets déposés, sélectionnés et clôturés s'y trouvent.

Vous pouvez soit :

- sélectionner une thématique générale
- sélectionner une des thématiques spécifiques à un programme
- sélectionner un des pays dans lesquels un projet s'est déjà déroulé (tous les pays du monde ne s'affichent pas)
- sélectionner les projets d'un programme

Une fois que vous avez sélectionné un ou plusieurs critères, cliquez sur « afficher les résultats ».

Bibliothèque
— CRITÈRES DE RECHERCHES —

Trier par :

☐ Thématique
☐ Pays
☐ Numéro de convention

Programmes :

☐ Artichok
☐ Axes Sud
☐ Axes Sud - Rencontre de jeunes
☐ Bel J' - Echange de jeunes
☐ Bel J' - Volontariat
☐ Entrechok
☐ Entrechok - Rencontre/Salon/Formation
☐ Québec - Rencontres et Partenariats
☐ Tremplin +
☐ Tremplin Job
☐ Tremplin Job Québec
☐ Tremplin Langues

Afficher les résultats

Repérez et notez les numéros des résumés de projets qui vous intéressent pour afficher la fiche complète.

Pour ce faire, cliquez sur la liste déroulante « Toutes les conventions » et sélectionnez le numéro du projet qui vous intéresse. Ensuite, cliquez sur le bouton « Afficher les résultats ».

▼ Résumés de projet
ARTI-24-539 - Valle de los condores - vivre la montagne (2025) - 02/02/2025 au 30/04/2025 À Rosillas, nous construirons une œuvre audio-visuelle sur base de prises de son documentaire, mises en image dans un second temps avec de l'animation et des prises de vue réelles. Nous partirons d'une matière documentaire sur le rapport des habitants à leur environnement direct, la montagne, pour ensuite détourner avec elle des éléments de ce même environnement familier au moyen de techniques de cinéma bricolé. Cet exercice de création collective se développera au sein d'ateliers avec écoles et associations locales. ARTI-23-479 - Under Ground Wild Productions - 01/03/2024 au 30/05/2024 Dans cette exploration cinématographique accompagnée du producteur Roberto Barrios, nous nous plongeons dans la réalisation de 2 épisodes documentaires d'une durée d'environ 20 minutes, avec pour objectif de saisir l'essence même de notre histoire et de nos traditions culturelles au sein du paysage remarquable du sud de la Bolivie. Chaque épisode constituera un périple captivant à travers les savoirs anciens (Architecture et Médecine Traditionnelle). Ces documentaires ne serviront pas uniquement de moyen pour nous affranchir des contraintes imposées par des idées étrangères, mais également comme une ouverture sur la richesse des connaissances ayant résisté à l'épreuve du temps. En mettant en avant des récits sincères et des témoignages de ceux qui perpétuent ces traditions, notre intention est de fournir une perspective approfondie et respectueuse de la sagesse ancestrale Bolivienne. ARTI-2022-10304 - Mañtu ceramics - 18/11/2022 au 28/01/2023 Cette collaboration artistique porte son attention sur les sols et les micro-organismes qui les peuplent, sur les processus biologiques qui ont lieu sous terre, lieu de rencontre et d'interaction entre matière organique et inorganique. Ces processus, essentiels pour la fertilité du sol, restent relativement méconnus. En collaboration avec de jeunes céramistes de la ville de Cochabamba, nous récolterons des argiles et créerons avec elles des supports sur lesquels des champignons pourront se développer. En parallèle, avec le concours du département de Mycologie de l'universidad-mayor-de-san-simon, une collecte et mise en culture de différents champignons sera réalisée : ces champignons seront nourris et hydratés à l'aide de la céramique. Il en résultera des objets hybrides minéral/organique dont le processus de création sera documenté par une installation vivante et des supports audiovisuels.
► Répertoire des organisations d'accueil
► Evaluation des bénéficiaires
► Les bons tuyaux

Vous pouvez ensuite découvrir chaque bloc d'informations.

Vous souhaitez des informations sur un autre projet dans votre liste ?

Recliquez sur la liste déroulante, sélectionnez le projet et cliquez à nouveau sur le bouton « Afficher les résultats ».

Vous souhaitez voir les projets d'un autre programme ?

Cliquez sur le bouton « Retour » pour revenir au formulaire avec tous les critères de recherche.

5 Questions-réponses



INSCRIPTIONS

Q

Je n'ai pas reçu l'e-mail d'activation

R

Vérifiez :

- votre dossier Spam ;
- vos courriers indésirables ;
- que l'adresse e-mail encodée est correcte. J'ai oublié mon mot de passe.

Cliquez sur “Mot de passe oublié” et suivez la procédure indiquée à l'écran.

Q

J'ai 35 ans. Puis-je encore participer ?

R

Oui. Vous pouvez introduire votre dossier jusqu'à la veille de vos 36 ans.

Q

Je ne retrouve pas le programme que je cherche dans la liste. Pourquoi ?

R

L'EBIJ adapte automatiquement la liste des programmes proposés en fonction des informations de votre profil et des critères d'éligibilité de chaque programme.

Si vous ne trouvez pas le programme recherché, cela signifie probablement qu'un ou plusieurs critères ne correspondent pas aux conditions requises, notamment :

- l'âge ;
- les dates du projet ;
- votre statut ;
- le pays de destination ;
- ou d'autres critères spécifiques au programme.

 Nous vous invitons à vérifier les informations de votre profil et de votre projet. Après mise à jour de ces éléments, les programmes correspondant à votre situation devraient apparaître dans la liste. Si le problème persiste, n'hésitez pas à contacter votre chargé(e) de projet.



DOCUMENTS

Q	Je ne trouve pas les documents à téléverser (programme de séjour, accord de partenariat, modèles de documents, etc.). Où puis-je les trouver ?
R	Deux possibilités : Option 1 : Dans l'e-BIJ Certains documents sont téléchargeables directement dans l'e-BIJ Option 2 : Sur le site du BIJ Les modèles de documents (programme de séjour, accord de partenariat, documents administratifs, etc.) sont généralement disponibles sur le site du BIJ. ➡ Rendez-vous sur la fiche du programme (Axes Sud, Artichok, Bel'J, Entrechok, Québec Rencontres et Partenariats...) puis consultez la section « Documents utiles ». 💡 Conseil : téléchargez les modèles avant de commencer la rédaction de votre dossier afin de préparer tous les documents demandés.
Q	Je n'ai pas encore tous les documents demandés.
R	Vous pouvez finaliser votre inscription sans certains documents, mais ils devront être ajoutés avant le dépôt du projet.
Q	Dans quel format dois-je charger les documents ?
R	Tous les documents doivent être transmis en format PDF.
Q	Mon document a été refusé. Pourquoi ?
R	Les raisons les plus fréquentes sont : • document incomplet ; • mauvaise qualité ; • mauvais document téléversé ; • signature manquante.



APRÈS LE DÉPÔT

Q

Comment savoir où en est mon dossier ?

R

Connectez-vous à l'onglet "Suivi de mes projets". Vous pourrez suivre chaque étape du traitement administratif.

Q

Où trouve-t-on le numéro de convention ?

R

Le numéro de convention apparaît dans le suivi du projet et doit être repris dans toutes vos communications avec le BIJ.

Q

Quand recevrai-je la décision ?

R

Vous serez informé par e-mail après le passage du dossier devant le comité de sélection.

Pour les programmes suivants:

6 semaines au plus tard après le dépôt : Axes- Sud et Québec Rencontres et Partenariat.

4 Semaines au plus tard après le dépôt : Artichok, Bel J', Entrechok, Tremplins (Langues, Job, Plus, Tremplin Job Québec).

Q

Dois-je acheter moi-même mon billet d'avion ?

R

Oui. Vous devez réserver et acheter vous-même votre billet d'avion.

Faut-il se reconnecter à l'EBIJ ?

Oui. Tous les documents doivent être téléversés dans l'EBIJ.

Vous devrez notamment y déposer :

- votre billet d'avion ;
- ainsi que d'autres documents, en fonction du programme auquel vous participez.

Q

Qu'est-ce que le RIB et où puis-je le trouver ?

R

Le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) contient les informations de votre compte bancaire (IBAN et BIC).

Vous pouvez le trouver :

- sur votre application bancaire ;
- dans votre espace bancaire en ligne ;
- sur un extrait de compte ;
- ou en le demandant directement à votre banque.

Q

Puis-je modifier mon dossier après l'avoir soumis ?

R

Non. Une fois le dossier soumis, il n'est techniquement plus possible de le modifier.

Si vous souhaitez transmettre une information importante au Comité de sélection après le dépôt, vous pouvez l'envoyer par e-mail au chargé de projet.

Q

Que faire si je ne reçois pas l'e-mail de confirmation de dépôt ?

R

Les dossiers sont validés manuellement. Vous ne recevrez donc pas d'e-mail de confirmation immédiatement après le dépôt de votre dossier. Celui-ci vous sera envoyé une fois votre dossier vérifié.

PROBLÈMES?

Q	Je n'ai pas réussi à soumettre mon dossier. Que faire ?
R	Il est fortement recommandé de ne pas attendre la dernière minute pour déposer votre dossier. Toutefois, si vous rencontrez un problème technique au moment de la soumission, prenez une capture d'écran de l'erreur et transmettez-la rapidement au chargé de projet. Si le problème est dû à une erreur de la plateforme EBIJ, votre dossier sera pris en compte par le Comité de sélection.

Q	Mon dossier est-il automatiquement reporté si je ne respecte pas la date limite ?
R	Oui. Les dossiers déposés après la date limite sont automatiquement reportés au Comité de sélection suivant, sauf si le retard est dû à un problème technique imputable à l'EBIJ.

Q	Jusqu'à quand puis-je déposer mon dossier ?
R	Vous pouvez soumettre votre dossier jusqu'au 1er du mois concerné à 23 h 59 (voir les dates de dépôt des projets).

APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER: DOCUMENTS COMPTABLES

Q	Qu'est-ce que le RIB et où puis-je le trouver ?
R	Le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) contient les informations de votre compte bancaire (IBAN et BIC). Vous pouvez le trouver : • sur votre application bancaire ; • dans votre espace bancaire en ligne ; • sur un extrait de compte ; • ou en le demandant directement à votre banque.

Q

Je n'ai pas encore été contacté(e) par le BIJ. Est-ce normal ?

R

Oui. Tant que les documents demandés ne sont pas téléversés dans l'EBIJ, le BIJ ne peut pas traiter votre dossier.

Q

Je n'ai pas encore reçu la convention. Est-ce normal ?

R

Oui. Les étapes sont les suivantes :

- Téléverser les documents demandés dans l'EBIJ (notamment le billet d'avion et les éventuels autres documents requis).
- Le BIJ vérifie votre dossier et vous envoie ensuite par e-mail :
 - la convention ;
 - les documents comptables nécessaires au suivi de votre projet.

Q

Cela fait plusieurs semaines que j'ai déposé les documents, mais je n'ai pas de nouvelles du BIJ. Est-ce normal ?

R

Oui, cela peut être normal.

Après le dépôt de vos documents dans l'EBIJ, votre dossier doit suivre plusieurs étapes de validation interne. Différents services du BIJ interviennent dans le traitement de votre dossier (administratif, comptabilité, gestion de projet, etc.) avant que les documents finaux puissent vous être envoyés.

Ces vérifications peuvent prendre plusieurs semaines.

 Si vous n'avez reçu aucune nouvelle après un mois, nous vous invitons à contacter votre chargé(e) de projet afin de faire le point sur l'état d'avancement de votre dossier.

 **Conseil :** Veillez à téléverser l'ensemble des documents demandés dans l'EBIJ dès que possible afin d'éviter tout retard dans le traitement de votre dossier

Q

Quand mon projet est-il clôturé ?

R

Le projet est clôturé lorsque :

- ✓ le rapport final est validé ;
- ✓ tous les documents sont reçus ;
- ✓ le solde de la subvention a été payé.